

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	83

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres : Le 19 décembre 2024 à 20h30
En exercice : 21 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
Présents : 10 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
Votants : 15 sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1^{ère} convocation.

Date de convocation :

14/12/2024

Date d'affichage :

14/12/2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 14 décembre 2024, le conseil s'est réuni le 19 décembre 2024

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, GOMIS Pierre, LHOMME Louisette, BOSCHARD Frédéric, TONIAL Sylvie.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui donne pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique,
Monsieur ADOUENI Léon qui donne pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty,
Madame SAUVAT Sandrine qui donne pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi,
Madame ALEXANDRE Valérie qui donne pouvoir à Monsieur MARTIN Philippe,
Madame ESPOSITO Laetitia qui donne pouvoir à Madame TONIAL Sylvie,
Monsieur ROBERT Bruno,
Madame ZITO Josette,
Madame BOULE Annie,
Madame MASSAU Fatima,
Madame POUSSON Fanny,
Monsieur LUKUNGA Joseph.

Secrétaire de Séance : Madame THIMOTHE Ketty

OBJET : APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (S.I.S.N.) en date du 27 novembre 2024 approuvant la modification de ses statuts,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette propose, par délibération du 27 novembre 2024, de modifier l'article 2 de ses statuts afin mettre à jour l'adresse de son siège social.

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20241219-2024-83-DE
Date de réception préfecture : 27/12/2024

Le siège du S.I.S.N. était fixé à : 6-8, rue des Jardiniers, 60300 SENLIS
Il doit désormais être fixé à : 17 bis, rue Guilleminot, 60500 CHANTILLY

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque collectivité membre doit se prononcer sur la modification envisagée dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération au Maire par le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette tels qu'ils sont décrits ci-dessus et donne mandat à Monsieur le Maire pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait le 19 Décembre 2024,
A Le Plessis Belleville
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2024	83 bis

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 10
Votants : 15

Le 19 décembre 2024 à 20h30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1^{ère} convocation.

Date de convocation :

14/12/2024

Date d'affichage :

14/12/2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 14 décembre 2024, le conseil s'est réuni le 19 décembre 2024

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUDEC Klervi, GOMIS Pierre, LHOMME Louisette, BOSCHARD Frédéric, TONIAL Sylvie.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique qui donne pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique,
Monsieur ADOUENI Léon qui donne pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty,
Madame SAUVAT Sandrine qui donne pouvoir à Madame BOUHOURS LOUDEC Klervi,
Madame ALEXANDRE Valérie qui donne pouvoir à Monsieur MARTIN Philippe,
Madame ESPOSITO Laetitia qui donne pouvoir à Madame TONIAL Sylvie,
Monsieur ROBERT Bruno,
Madame ZITO Josette,
Madame BOULE Annie,
Madame MASSAU Fatima,
Madame POUSSON Fanny,
Monsieur LUKUNGA Joseph.

Secrétaire de Séance : Madame THIMOTHE Ketty

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 83 du 19 Décembre 2024 où il a été omis de préciser
approuve A L'unanimité**

**OBJET : APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DU SYNDICAT
INTERDÉPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (S.I.S.N.) en date du 27 novembre 2024 approuvant la modification de ses statuts,
Vu les statuts modifiés du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette,

Monsieur le Maire de le Plessis Belleville informe le Conseil Municipal que le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette propose, par délibération du 27 novembre 2024, de modifier l'article 2 de ses statuts afin mettre à jour l'adresse de son siège social.

Le siège du S.I.S.N. était fixé à : 6-8, rue des Jardiniers, 60300 SENLIS
Il doit désormais être fixé à : 17 bis, rue Guilleminot 60500 CHANTILLY

En application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque collectivité membre doit se prononcer sur la modification envisagée dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération au Maire par le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **Approuve à l'unanimité** la modification des statuts du Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette tels qu'ils sont décrits ci-dessus et donne mandat à Monsieur le Maire pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait le 19 Décembre 2024,
A Le Plessis Belleville
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
D. SMAGUINE.

